

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 15/07/2021 à 19 h 00 – Salle polyvalente*

-----

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de MARSAC, sous la présidence de M. Daniel DUMAS, Maire.

**Date de la convocation** : 8 Juillet 2021

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15

**PRESENTS** : DUMAS Daniel, MALABRE Christian, CERBELOT Valentine, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, CLEMENT Stéphane, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, LEGROS Fabrice, VENIN Lucian TOURAND Stéphanie, GIRAUD Daniel et LAVABRE Clément

**ABSENTS EXCUSES** : PATEYRON Guy et NICON Angélique

**PROCURATIONS** : PATEYRON Guy donne procuration à Mme HIRAT-CHAMBRAUD, NICON Angélique donne procuration à Mr MONTENONT Brice.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LEGROS Fabrice

-----

### 1) **AUTORISATION pour INTENTER et DEFENDRE la COMMUNE en JUSTICE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la décision d'ester en justice est une compétence du Conseil Municipal.

Le Maire propose de lui déléguer cette fonction pour la durée restante de son mandat, suivant le 16° de l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 contre et 14 pour) :

- **DONNE DELEGATION** au Maire, pendant la durée restante de son mandat, pour intenter, au nom de la Commune, toutes les actions en justice ou pour la défendre dans toutes les actions intentées contre elle.

### 2) **DEMANDE EMPLACEMENT CAMION PIZZAS –**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par un entrepreneur de pizzas à emporter en camion itinérant qui souhaite s'installer le mercredi entre 17 h 00 et 21 h 00, sur la commune avec la possibilité d'un branchement électrique contre rémunération.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** ce professionnel à s'installer sur la Place Montenont, le mercredi entre 17 h 00 et 21 h 00, avec un branchement électrique pour un montant de 5 € par jour de présence compris l'occupation du domaine public

### 3) **DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Grand-Bourg (23240) concernant une demande de subvention pour la remise à neuf de matériel pédagogique destiné aux jeunes sapeurs en formation.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Grand-Bourg (23240) une subvention exceptionnelle de 50 €.

#### 4) **DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE** –

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association Sportive et Culturelle de l'école de Marsac.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association Culturelle et Sportive de l'Ecole de Marsac une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

#### 5) **QUESTIONS DIVERSES** :

##### - **TRANSPORTS SCOLAIRES** :

La prise en charge communale reste inchangée pour l'année 2021-2022.

##### - **PRET BANCAIRE** :

En attendant le déblocage des subventions en attente de versement, le conseil municipal étudie la possibilité de faire un prêt relais afin de pouvoir payer les investissements engagés. 3

##### - **CNAS : (centre nationale des œuvres sociales)**

L'inscription au CNAS de la piscine, l'étang et la piscine sont intéressants pour la commune. Le conseil municipal travail dessus.

##### - **PROJET EOLIEN** :

Le retour de l'enquête publique éolienne est disponible en mairie et sur le site de la préfecture. Elle a émis un avis défavorable.

##### - **PROJET CAMPING** :

Mr le Maire informe qu'il a reçu en mairie un couple intéressé pour acheter, louer, ou prendre en gestion le camping. Une étude de faisabilité est en cours de leurs côtés.

##### - **L'AMAC** :

L'association propose un encart de communication ¼ de page pour 295 €. La commune n'est pas intéressée.

##### - **LOGEMENT GARE** :

La question de revalorisation du logement Gare est posée. Le conseil municipal souhaite en effet revoir ce montant lors du prochain conseil municipal.

Le **SECRETAIRE** de SEANCE,  
**F.LEGROS**



Le **MAIRE**,  
**D. DUMAS.**



en 2 pages